

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L413-1 et L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-444 du 21/04/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Considérant que 4 recrutements (dont 2 conservés) sont intervenus dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 2 inscriptions sur liste d'aptitude pour ce cadre d'emplois au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°220481 du 11/10/2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 1° de l'article L523-1 du code précité, la liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Didier HUMBLLOT
Yann PELLEGRINI**

Cette liste prend effet au 01/03/2024.

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département

- ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 26/02/2024

Le Président

Christian HIRSCH

